

Source

Biofongicide anti-botrytis d'origine naturelle à base de levure. Utilisation facile, souple d'emploi pour les traitements précoces et tardifs. Julietta® permet de conserver votre potentiel et la qualité de vos récoltes.



BIOFONGICIDE ANTI-BOTRYTIS FRAISE AMM N°2190010





Matière active: 96.1% S.cerevisiae

souche LAS02 (1013 cfu/kg)



Exempté de Limite Maximale de Résidus



Homologué pour les cultures sous-abris



Formulation: granulé dispersable (WG), facile à mélanger



Nombre maximal d'applications:8

(plein champ et sous abris)



Délai de réentrée 8H pour les applications en milieu fermé



Délai avant récolte: 1 jour

Egalement homologué sur FRAMBOISIER (plein champ et sous

abris) et sur CASSISSIER, MYRTILLIER, GROSEILLIER(S), MÛRES



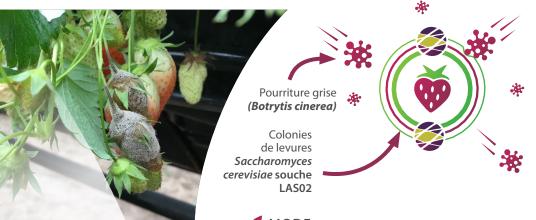
Classification du produit : sans classement



Conditionnement: sac aluminisé sous vide 0.5 Ka et 5 Ka



- Simple d'emploi : mise en solution facile dans le pulvérisateur
- Pas d'impact de la qualité de l'eau
- Pas de marquage des fruits
- Compatible 0 résidu* et Agriculture Biologique
- Couverture possible de toute la période de risque (8 applications)
- Souplesse de positionnement (jusqu'à un jour avant récolte)







Agit par compétition spatiale et nutritive face à la pourriture grise (Botrytis cinerea)



Action strictement préventive



S'installe rapidement dans les **zones** fragilisées qui sont des portes d'entrée au botrytis





Julietta® agit de façon préventive avant l'apparition du botrytis.

L'application se fera avec une bonne qualité de pulvérisation. Appliquez le produit de façon homogène sur l'ensemble du fraisier. Veillez à bien mouiller le feuillage, les fleurs et fruits en cours de formation.



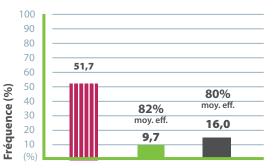
Agrauxine by Lesaffre

*Les substances actives exemptées de Limite Maximale de Résidus sont en général acceptées dans les cahiers de charge type « zéro résidus » / « sans résidus », Renseignez-vous auprès de votre organisme certificateur.

www.julietta.fr



Julietta® obtient des résultats techniques équivalents aux fongicides conventionnels de référence. En cas de phases de risques accrues, rapprocher la cadence de traitement de 7 à 10 jours



% Fréquence sur fruits après stockage au froid (7 essais BPE)

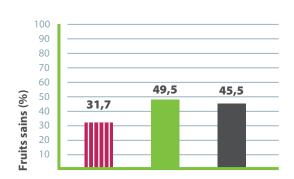




Référence Conventionnelle à dose homologuée 4 applications



Julietta® 2,5kg/ha



% de fruits sains après 4 jours de conservation à 15°C Essai France 2018



TNT



Référence Conventionnelle à dose homologuée 3 applications



Julietta® 2,5 Kg/Ha 3 applications



Positionner Julietta® à partir de la floraison, à cadence 10-14j, et lorsque que l'humidité est favorable au Botrytis.

Développement des feuilles (BBCH 10 à 19)

Début Floraison (BBCH 60)

Fin **Floraison** (BBCH 67)

Maturation des fruits et graines, récolte principale **BBCH 85/87**









Avantages des programmes avec Julietta®:



Une protection naturelle, exemptée de Limite Maximale de Résidus = pas de résidu* dans la récolte



Pas de marquage des fruits



Delai de réentrée faible : 8 heures



Jusqu'à 8 applications possibles



Souplesse de positionnement jusqu'à 1 jour avant la récolte pour préserver la qualité et la conservation des récoltes

Préconisations



Applications préventives sur l'ensemble des organes à protéger



Positionnement: préventif avec une cadence de 10 à 14 jours. En cas de phases de risques accrues, rapprocher la cadence de traitement de 7 à 10 jours



Jusqu'à 8 applications possibles



Utilisation solo ou en programme



Veiller à une bonne **qualité** d'application sur l'ensemble des organes ciblés



Afin de garantir une bonne efficacité, mélanger Julietta® 15 minutes minimum avant l'application et agiter avant l'application soit manuellement soit via le système d'agitation du pulvérisateur



Ne pas utiliser Julietta® en mélange avec d'autres préparations fongicides. Respecter un délai de 3 jours avant et après application de Julietta® pour les préparations fongicides à base de cuivre. Respecter un délai de 7 jours avant et après application de Julietta® pour les préparations fongicides à base de soufre et les préparations fongicides à mode d'action asséchant.

Julietta® AMM n° 2190010 à base de Saccharomyces cerevisiae souche LAS02 1013 UFC/Kg formulation granulé dispersable (WG) sans classement. Détenteur de l'homologation et distributeur : Agrauxine S.A. ® Marque Déposée Agrauxine S.A.